

Sujet : [INTERNET] informations enquête publique NPS - GROUPE TREUIL

De :

Date : 12/05/2023 10:37

Pour : <pref-projet-zacdouains@eure.gouv.fr>

Copie à :

Madame,

Vous trouverez ci-joint le courrier évoqué.

Bien Cordialement



— Pièces jointes : —

SKM_C45823051210001.pdf

61,1 Ko

Département Appui aux Territoires

Monsieur le commissaire enquêteur
Mairie de Douains
7 Rue du Village,
27120 DOUAINS

Evreux, le 10 mai 2023

Objet : observation de GROUPE TREUIL lors de l'Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale relative au projet d'aménagement de ZAC Normandie Parc Sud (modification.)

Monsieur le commissaire-enquêteur

Dans son avis n° MRAe 2022-4658, l'autorité environnementale recommande au maître d'ouvrage de « surseoir la décision de réalisation de la partie sud de la zone d'aménagement concerté (Zac) » en attendant une étude de stratégie foncière. L'autorité environnementale entend que le maître d'ouvrage démontre que le Normandie Parc Sud respecte le Zéro Artificialisation Nette.

L'agglomération Vernon-Saint Marcel est celle qui a opéré la plus forte réutilisation de friches à des fins de reconversion vers l'habitat (Fieschi), de renaturation (berges de Seine) ou encore de développement économique. (Transformation de l'ancien site du LRBA en Plateau et Campus de l'Espace). La grande zone d'activité de Vernon Saint Marcel, est aussi très dense, et se renouvelle constamment dans une dynamique de densification, tout comme le site du CNPP. Depuis plus de 10 ans maintenant, le territoire s'est montré sobre en consommation foncière pour l'économie.

Le Normandie Parc Sud avait été retenu, dès 2018, par l'ensemble des acteurs, comme principal appui à la trajectoire de développement de l'agglomération. La mise sur le marché de ce projet entre 2018 et 2023 était conçue pour éviter une pénurie foncière pour donner une perspective d'extension sur place aux entreprises locales.

L'agglomération est presque malthusienne au regard des enjeux de développement de l'Axe Seine pour couvrir les besoins industriels liés à la transition écologique. Le projet Hopium en est le témoin.

GROUPE TREUIL s'inquiète de tout différé d'aménagement qui remettrait en question les équilibres de développement du territoire et la dynamique positive sur l'emploi qui s'y déploie.

GROUPE TREUIL souhaite que l'autorisation environnementale de la préfecture laisse la modification de la ZAC se dérouler selon le calendrier prévu de longue date.

Cette modification de la ZAC est en soi source de sobriété foncière car elle vise à densifier l'utilisation du foncier par rapport au projet initial. Elle permettrait, à emprise constante, de générer 258 000 m² de surface de planchers supplémentaires par rapport à l'actuelle autorisation.

GROUPE TREUIL suggère d'aller encore plus loin dans la densification en autorisant une plus grande hauteur de bâtiments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations très distinguées.

Le 12/05/2023,


GILLES TREUIL